



## Indemnisations suite a une plainte

Par **cindim1**, le **20/05/2008** à **14:22**

Bonjour,

Il y a maintenant deux ans je me suis fait crever les deux pneus de ma voiture. J'ai appelé la gendarmerie et ai porté plainte. Je leur ai donné le nom et l'adresse de la personne et après quelques mois sans nouvelles je les ai rappelé pour savoir où ça en était. Ils m'ont dit que l'affaire était en cours.

Résultat : je n'ai toujours pas de nouvelles et je n'ai toujours pas été remboursé du prix de mes pneus.

Puis-je encore faire quelque chose?

Par **Marion2**, le **20/05/2008** à **17:30**

Au bout de 2 ans, je crois que vous n'aurez plus de nouvelles.

Est ce bien une plainte que vous avez déposée ou bien une main-courante ?

Par **cindim1**, le **21/05/2008** à **09:26**

Bonjour,

C'est bien une plainte que j'ai déposé et j'ai conservé le reçu.

Je vous remerci de m'avoir répondu.